

**Réponse à la question n° 372  
de M. Jérémie Stöckli (Vert·e·s)  
relative au test d'aménagements cyclables sur le boulevard de Pérrolles**

**Résumé de la question**

En séance du Conseil général du 22 septembre 2025, M. J. Stöckli a posé la question suivante:

"En été 2024, un test de différents aménagements cyclables a été fait sur la piste cyclable du boulevard de Pérrolles, les utilisateur·rice·s étant encouragé·e·s à donner leur avis sur les différents aménagements. Quels ont été les résultats de ce test? Est-ce qu'un de ces aménagements va être réalisé prochainement, notamment à cet endroit?"

**Réponse du Conseil communal**

Ce projet s'inscrit dans la volonté de promouvoir l'usage du vélo tout en préparant la mise en place future de pistes cyclables pérennes. Dans l'intervalle, le Conseil communal a opté pour des solutions transitoires basées sur des mesures légères, permettant d'assurer la continuité du réseau cyclable, notamment sur des axes stratégiques.

Un test a été effectué sur la rue Louis d'Affry, l'avenue du Midi et le boulevard de Pérrolles, avec trois types de mesures:

- Des bandes colorées (de couleur verte)
- Des lignes de potelets
- Des bordures fixes collées

Un retour des usagers était possible au moyen d'un questionnaire disponible en ligne, via le communiqué de presse ou via les QR code/site internet indiqués sur les panneaux présents à la fin des aménagements sur le boulevard de Pérrolles. Un avis a également été demandé aux intervenants concernés (services techniques, Pro vélo, TPF, Voirie).

En résumé, les bandes colorées font presque l'unanimité car leur effet est réel, mais elles ne présentent aucune contrainte. Par contre les usagers sont plus critiques envers les éléments physiques, car ils peuvent représenter des obstacles ou risques de chute. Pour les services techniques, les éléments physiques sont également plus contraignants (ex: déneigement plus compliqué). Ce bilan doit toutefois être légèrement nuancé car les cyclistes confirmés optaient plutôt pour les mesures physiques et jugeaient la peinture insuffisante.

En conclusion, des bandes colorées seront utilisées prioritairement. Ce type de marquage est prévu prochainement à la route de la Fonderie, à l'avenue du Général-Guisan ou encore dans le secteur du Schoenberg. Concernant les éléments physiques (bordures ou potelets), ils pourront être utilisés,

mais au cas par cas, en fonction des contraintes de chaque secteur. Des petites balises ont par exemple été installées sur la bande cyclable sous le pont CFF de l'avenue de Tivoli, sur quelques mètres. Ce projet élaboré en collaboration avec les TPF, sécurise les cycles mais aide aussi les chauffeurs de bus à s'aligner correctement au centre de l'ouvrage. Cette mesure faisait donc particulièrement sens dans ce cas précis.

Pour résumer, dans les projets à venir, les évaluations se feront au cas par cas, avec une priorité à la variante "bande colorée" lorsque ce sera possible.